



Assemblée Générale Ordinaire des membres de la SPWLA France Chapter

Scrutin du 18/01/2025 8h au 02/02/2025 24h

Page | 1

Délégués appelés à voter à Assemblée Générale Ordinaire :

En application des statuts (article 11), tout membre actif* 2024 ou inscrit en 2025 deux jours avant la date d'envoi des convocations est automatiquement appelé à se prononcer en AGO.

* est considéré comme membre actif tout membre SPWLA régulièrement affilié au chapitre local SPWLA France

- Nombre de délégués appelés à voter en AGO : 49
- Quorum : 13
- Majorité absolue : 25

Résolutions :

En application des articles 12 et 13 des statuts de la SPWLA France Chapter, l'Assemblée Générale Ordinaire des membres, telle que convoquée par le Bureau, est appelée à se prononcer sur les 20 résolutions suivantes. L'ordre du jour des résolutions a été préalablement agréé par le Conseil d'Administration.

Résolution 1 : Situation morale de la Société et gestion du Conseil d'Administration sur la période 2022-2024

Sur la période 2022-2024, le Conseil d'Administration de la SPWLA France Chapter comprend :

- Emmanuel CAROLI* (TotalEnergies, président)
- Samira AHMAD* (SLB, vice-présidente)
- Jérôme LAVAL* (IFP-EN School, trésorier)
- Rose-Marie BELENGUER* (TotalEnergies, secrétaire administratif)
- Nadège BIZE-FOREST* (SLB, secrétaire technique)
- Jean-Etienne JACOLIN (SLB, membre du Conseil d'Administration)
- Hafiz HAMZAH (TotalEnergies, membre du Conseil d'Administration)
- Jacques DELALEX (retraité, membre du Conseil d'Administration)
- Yahaya MOHAMMED (SLB, membre du Conseil d'Administration)

Page | 2

Les membres avec une étoile* sont également membres du Bureau. Ce dernier a décidé en septembre 2023, conformément à l'article 26 du Règlement Intérieur, l'établissement d'un comité thématique en charge de la communication de l'association pour une durée d'un an. Ce comité est présidé par Mme Rubi RODRIGUEZ (SLB, chargée de communication) qui a rejoint, *de facto*, le Bureau.

Sur l'exercice 2022-2024, suite à l'élection de votre Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2022, la SPWLA France Chapter a accompli les projets suivants :

Relations aux autres associations

- Renouvellement du contrat de partenariat avec la Société Géologique de France avec deux locations gratuites par an de la salle Van Straelen (location des locaux, matériel de visioconférence)
- Participation en juin 2023 à l'événement commun EAGE-SPWLA à Clamart (SRPC, SLB) sur le thème « Geothermal Energy »

Actions scientifiques

Sur la période 2022-2024, des sessions techniques ont été organisées sous la forme de thèmes trimestriels composés de webinaires et conclus par des sessions en présentiel sur une journée entière ou demi-journée.

Pour rappel, voici les thèmes abordés de 2022 à 2024 :

>> Thème « Optimize production »

- **16 décembre 2022:** Webinaire de Marco Pirrone (ENI HQ) (Distinguished Speaker 2022-2023): "CCUS in Mature Fields: How Core-to-Log Data Driven Analytics Enhances Mechanistic Models for the Purpose of Reservoir and Caprock Mineralogical Characterization"
- **27 janvier 2023 :** Événement au SRPC (SLB) à Clamart sur le sujet "Wellbore Imagery" comprenant 6 présentations et une visite de showroom avec outils de logging. Événement conclu par un after hour de célébration du nouvel an
- **7 mars 2023:** Webinaire sur le sujet Production Logging présenté par Virginie SCHOEPF (Openfield Technology)

>> Thème « Anisotropy »

- **31 mars 2023:** Session Wellbore Acoustics à la SGF sur une demi journée

- **21 Avril 2023:** Webinaire par M. Martin LÜLING (SLB) à propos de l'anisotropie électromagnétique

>> **Thème "core-log integration"**

- **22 septembre 2023 :** Webinaire par Artur Posenato Garcia (Chevron, distinguished speaker 2023-2024) sur le sujet « A New Workflow for Assessment of Fluid Components and Pore Volumes From 2D NMR Measurements in Formations With Complex Mineralogy and Pore Structure » (Artur Posenato Garcia; Robert Mallan; Boqin Sun)
- **5 octobre 2023 :** Session « Dynamic petrophysics from core to logs » organisée à l'IFP-EN avec visite sur site de 4 laboratoires + 3 présentations thématiques

>> **Thème « CO2 monitoring and cased hole"»**

- **10 novembre 2023:** Webinaire par Saida Machicote, Simone De Lisio et Marco Pirrone (Eni S.p.A.) organisé autour de la présentation intitulée « The effective diagnosis capability of pulsed neutron logging for CCS monitoring purposes"»
- **26 janvier 2024:** Webinaire par Andy Hawthorn (Baker Hughes) sur le sujet "Well Integrity for CCS"
- **23 février 2024:** Webinaire par Jie WANG (Intertek) sur le papier "Salinity Effect on CO2 Solubility"
- **22 mars 2024:** Session présentielle à la SGF sur une journée complète sous le thème « Carbon Capture and Sequestration : A New World of Petrophysical Applications » comprenant 7 présentations et un déjeuner

>> **Session intercalaire spéciale Sainte Barbe 2023 sous le thème "Nuclear measurements"**

- **15 décembre 2023:** Session SGF d'une demi-journée sur les mesures nucléaires appliquées au domaine minier et pétrolier (5 présentations) suivi d'un apéritif de clôture annuelle

>> **Thème "New Business and Renewable Energies"**

- **14 mai 2024 :** Webinaire par Benoît DEVILLE (SLB) sur le sujet « Next Generation Geothermal Systems »
- **28 juin 2024 :** Session d'une journée à Clamart (SRPC, SLB) sur le sujet "Geothermal Energy" composée de 8 présentations, 2 visites (Celsius facility et thurbit technology) ainsi qu'un déjeuner sur place

>> **Thème « The future of Petrophysics"»**

- **11 octobre 2024 :** Webinaire par Alexandre Perrier (SLB), SPWLA Distinguished Speaker 2024 sur le sujet : «Enhanced AI-driven automatic dip picking in horizontal wells through deep learning, clustering and interpolation, in real time"»
- **5 décembre 2024 :** Session d'une demi-journée prévue en présentiel mais réalisée sous Teams (grève nationale) composée de 5 présentations sur le thème « The future of Petrophysics"» couvrant des sujets variés allant de la prospection des métaux, le monitoring puits, l'impact de l'IA en évaluation des formations et le décommissioning des puits.

Actions de communication :

Notre site web [<https://spwla-france.fr/>] a été un vecteur de communication pour tous les événements au cours des deux années de mandat, avec une mise à jour régulière et une mise à disposition des présentations suivant autorisation des présentateurs.

Par ailleurs, grâce à notre chargée de communication Rubi RODRIGUEZ (SL B), un nouveau canal de communication a été mis en place avec une page LinkedIn [<https://www.linkedin.com/company/spwla-france-chapter/>]. Cette page, très active, propose un post tous les 20 jours en moyenne et regroupe 212 abonnés. C'est désormais notre canal principal d'information.

Enfin, la SPWLA France contribue régulièrement au magazine *SPWLA Today* avec, en moyenne, un article chaque trimestre sur nos activités réalisées ou à venir.

Distinctions:

La SPWLA France s'est vue décernée la récompense 2023-2024 de l'Outstanding Professional Chapter par le bureau de la SPWLA. Le prix a été remis lors de la cérémonie 2024 tenue à Rio de Janeiro. Lors de cette même cérémonie, deux des membres du bureau ont été récompensés : Nadège BIZE-FOREST a reçu le Distinguished Service Award et Emmanuel CAROLI le Meritorious Service Award.

Suite à ce compte-rendu d'activités, l'Assemblée Générale Ordinaire des membres est appelée à voter le quitus pour la gestion de l'association par son Conseil d'Administration sur l'exercice 2022-2024 telle que présentée par le Président (Emmanuel CAROLI) :

- A. Adoption du quitus pour la gestion de l'association SWPLA France Chapter sur l'exercice 2022-2024 par le Conseil d'Administration
- B. Refus du quitus
- C. Droit de vote transféré au Président de l'Association
- D. Sans opinion

La motion A est recommandée par le Conseil d'Administration de la SPWLA France.

Résolution 2 : Approbation des comptes 2022-2024

Le tableau ci-dessous fait état des comptes du Chapter à compter de 2022, année de la dernière AG.

	LA BANQUE POSTALE	LA BANQUE POSTALE	Banque NOBC	SOLDE TOTAL	Variations
	CCP	Livret A	Liquidités + Titres		
31/12/2021	3 091	35 121	-	38 212	29 €
31/12/2022	2 621	35 604	-	38 225	13 €
31/12/2023	1 476	36 642	-	38 118	- 107 €
31/12/2024	270	37 235	-	37 505	- 613 €

Au premier janvier 2022, le compte présentait un solde de 35 121 EUR.

L'année 2022 est presque à l'équilibre. En 2023 et 2024, l'organisation des différents évènements a entraîné une augmentation des dépenses qui n'est que partiellement compensée par les intérêts du Livret A.

Depuis 2018 et la fin des cotisations, le financement du Chapter se fait sur les réserves, avec un budget moyen de 1,100 EUR par an hors période Covid.

Les mouvements du compte sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

Récapitulatif pour les années 2022 - 2024	Recettes	Dépenses	Solde
Solde au 1 Janvier 2022			38 212
Intérêts du livret A 2022-2024	2 614		40 826
Frais financiers		399	40 427
Cotisation SGF		600	39 827
Gestion Site Web		163	39 664
Frais fonctionnement Chapter (séminaires)		1 731	37 933
Divers (Mugs)		428	37 505
Solde au 1 Janvier 2025			37 505
Total	2 614	3 321	
Recettes - Dépenses		-707	

L'essentiel des dépenses sont consacrées à l'organisation des séminaires techniques : collations et exceptionnellement remboursement de frais de transport pour les invités. La location de la salle Van Straelen est comprise dans l'adhésion annuelle à la Société Géologique de France pour deux demi-journées par an. Le coût moyen d'un séminaire technique est de 290.00 EUR.

Au premier janvier 2025, le compte chèque du Chapter présentait un solde de +270.00 EUR.

L'Assemblée Générale Ordinaire des membres est appelée à voter le quitus pour la gestion des comptes sur l'exercice 2022-2024 telle que présentée par le Trésorier de l'association (Jérôme LAVAL) :

- A. Adoption du quitus pour la gestion des comptes de l'association sur l'exercice 2022-2024 par le Conseil d'Administration
- B. Refus du quitus
- C. Droit de vote transféré au Président de l'Association
- D. Sans opinion

La motion A est recommandée par le Conseil d'Administration de la SPWLA France.

Résolution 3 : Projet de budget 2025-2027

Budget prévisionnel

Le budget prévisionnel pour 2025 et 2027, calculé à partir des dépenses moyennes sur les deux dernières années, est proposé à 1,500 EUR par an. Ce budget permettra de couvrir les dépenses moyennes sur la période (séminaires techniques) pour les trois années à venir hors événements spéciaux (éventuelle organisation du symposium SPWLA annuel en 2027).

L'Assemblée Générale Ordinaire des membres est appelée à voter la proposition de budget pour l'exercice 2025-2027 telle que présentée par le Trésorier de l'association (Jérôme Laval) :

- A. Adoption du projet de budget de l'association pour l'exercice 2025-2027
- B. Refus du projet de budget
- C. Droit de vote transféré au Président de l'Association
- D. Sans opinion

La motion A est recommandée par le Conseil d'Administration de la SPWLA France.

--- Section relative aux évolutions du Règlement Intérieur en vue de préparer une candidature à l'organisation du symposium SPWLA en 2027 ---

La SPWLA France propose de candidater à l'organisation en France du symposium SPWLA de 2027, année anniversaire de la première diagraphie (le 5 septembre 1927, les frères Schlumberger réalisent une première mondiale : un [sondage électrique](#) sur le [site de Pechelbronn](#)). Pour cela, le Bureau propose une série d'adaptations de notre Règlement Intérieur au travers des résolutions 4 à 7. Conformément à l'article 27 de notre Règlement Intérieur, ces résolutions, validées par le Conseil d'Administration, sont proposées en Assemblée Générale Ordinaire.

Résolution 4 : Projet de changement de l'article 11 du règlement intérieur pour moduler le mandat du Bureau de la SPWLA France Chapter

Suivant l'article 11 du Règlement Intérieur, le Bureau de la SPWLA France Chapter est élu pour un mandat de 2 ans et ne peut, au terme du mandat expiré, qu'exécuter les affaires courantes concourant à une nouvelle Assemblée Générale. Aussi, pour éviter de changer de bureau l'année du symposium (2027), le Conseil d'Administration propose l'option de pouvoir moduler le mandat du Bureau par vote de l'Assemblée Générale Ordinaire et ainsi permettre de couvrir 3 années consécutives sur les années 2025, 2026 et 2027. Cela assurera la continuité entre la période de candidature, préparation et réalisation éventuelle du symposium.

A cette fin, sur proposition du Bureau et après validation par le Conseil d'Administration, il est proposé à l'Assemblée Générale des membres une modification de l'Article 11 du Règlement Intérieur.

Article 11 actuel :

L'ensemble des responsables de la SPWLA France Chapter sont en fonction pour une mandature de deux (2) ans, élus en Conseil d'Administration.

Les responsabilités sont de facto prorogées au-delà de la mandature tant qu'une nouvelle élection valable n'a pas eu lieu. Durant cette prolongation, seuls les actes de préservation et de gestion courante peuvent être exécutés par les membres concernés. Le caractère conservatoire des actions entreprises sera validé par Quidus à l'Assemblée Générale Ordinaire suivante.

Proposition de nouvel article 11 :

L'ensemble des responsables de la SPWLA France Chapter sont en fonction pour une mandature de deux (2) ans, élus en Conseil d'Administration. **Cette durée peut être modifiée par un vote en Assemblée Générale Ordinaire dans une limite maximale de cinq (5) ans.**

Les responsabilités sont de facto prorogées au-delà de la mandature tant qu'une nouvelle élection valable n'a pas eu lieu. Durant cette prolongation, seuls les actes de préservation et de gestion courante peuvent être exécutés par les membres concernés. Le caractère conservatoire des actions entreprises sera validé par Quidus à l'Assemblée Générale Ordinaire suivante.

L'Assemblée Générale Ordinaire des membres est appelée à voter la résolution 4 modifiant l'article 11 du Règlement Intérieur de la SPWLA France Chapter:

- A. Adoption du projet d'Article 11 du Règlement Intérieur
- B. Refus du projet d'Article 11
- C. Droit de vote transféré au Président de l'Association
- D. Sans opinion

La motion A est recommandée par le Conseil d'Administration de la SPWLA France.

Résolution 5 : Proposition de porter exceptionnellement à 3 ans le mandat du Bureau de la SPWLA France Chapter

Sous réserve que la résolution 4 soit adoptée et conformément à l'article 11 revu du Règlement Intérieur, il est proposé par le Bureau, après validation par le Conseil d'Administration, que le mandat du prochain Bureau soit porté à 3 ans couvrant les années 2025, 2026 et 2027.

L'Assemblée Générale Ordinaire des membres est appelée à voter la résolution 5 portant à 3 ans le mandat du prochain Bureau de la SPWLA France Chapter:

- A. Adoption de la proposition de porter à 3 ans le mandat du prochain Bureau
- B. Refus de la proposition et maintien d'un mandat par défaut à 2 ans
- C. Droit de vote transféré au Président de l'Association
- D. Sans opinion

La motion A est recommandée par le Conseil d'Administration de la SPWLA France.

Résolution 6 : Projet de correction de l'Article 17 du Règlement Intérieur

L'article 17 du Règlement Intérieur présente une erreur de renvoi que l'on propose, par cette résolution, de corriger. Sur proposition du Bureau et après validation par le Conseil d'Administration, une nouvelle rédaction de l'article 17 est proposée.

Article 17 actuel :

Sur décision du Conseil d'Administration, au moins un (1) Vice-Président est élu.

Dans le cas de plusieurs Vice-Présidents, les attributions de l'article 15 seraient partagées entre eux suivant une répartition proposée par les intéressé(e)s en Bureau et validée en Conseil d'Administration. La charge de remplaçant par intérim du Président ne peut être tenue que par un seul Vice-Président, désigné préalablement par le Conseil d'Administration.

Proposition de nouvel article 17 :

Sur décision du Conseil d'Administration, au moins un (1) Vice-Président est élu.

Dans le cas de plusieurs Vice-Présidents, les attributions de l'article **16** seraient partagées entre eux suivant une répartition proposée par les intéressé(e)s en Bureau et validée en Conseil d'Administration. La charge de remplaçant par intérim du Président ne peut être tenue que par un seul Vice-Président, désigné préalablement par le Conseil d'Administration.

Pour rappel, l'article 16 du règlement intérieur :

En accord avec le Président, et éventuellement sur proposition d'un comité thématique, le Vice-Président soumet un programme d'activités scientifiques au Bureau et expose les actions retenues au Conseil d'Administration. Une fois acté par le Conseil, le Vice-Président assure l'exécution et le bon déroulement du programme de la Société. A cette fin, il bénéficie de l'assistance du Secrétaire Technique. Avec ce dernier, le Vice-Président rédige les programmes des réunions techniques, collecte les présentations et rédige les synthèses. La diffusion de ces documents est assumée par le Secrétaire Technique.

L'Assemblée Générale Ordinaire des membres est appelée à voter la résolution 6 modifiant l'article 17 du Règlement Intérieur de la SPWLA France Chapter:

- A. Adoption du projet correctif d'Article 17 du Règlement Intérieur
- B. Refus du projet d'Article 17
- C. Droit de vote transféré au Président de l'Association
- D. Sans opinion

La motion A est recommandée par le Conseil d'Administration de la SPWLA France.

Résolution 7 : Projet de nommer 3 vice-présidents SPWLA France Chapter

Cette résolution est consultative – Conformément à l'article 17 du Règlement Intérieur, cette résolution servira à éclairer les délibérations du prochain Conseil d'Administration pour l'élection du Bureau.

Sur proposition du Bureau et après validation par le Conseil d'Administration, il est demandé à l'assemblée des membres de donner son avis sur la proposition de nommer 3 Vice-Présidents au prochain Bureau : (1) un vice-président assurera les fonctions classiques relatives au fonctionnement de l'association et sera, de fait, intérim du Président, (2) un vice-président sera chargé de la communication externe de l'association (site internet, réseaux sociaux, mailing, etc.) et (3) un vice-président sera en charge de la candidature de la SPWLA France au congrès annuel SPWLA pour 2027.

L'Assemblée Générale Ordinaire des membres est appelée à voter la résolution 7 proposant trois (3) Vice-Présidents pour le Bureau 2025-2027 :

- A. Adoption de la résolution proposant trois (3) Vice-Présidents au Bureau 2025-2027
- B. Refus du projet de résolution proposant trois (3) Vice-Présidents au Bureau 2025-2027
- C. Droit de vote transféré au Président de l'Association
- D. Sans opinion

La motion A est recommandée par le Conseil d'Administration de la SPWLA France.

--- Election au Conseil d'Administration de la SPWLA France Chapter ---

Les résolutions 8 à 20 visent à élire le prochain Conseil d'Administration de la SPWLA France Chapter sur la période 2025 – 2027 qui doit se composer au maximum de 11 membres. Conformément aux statuts de la SPWLA France (Article 13), le Bureau a reçu régulièrement 13 candidatures qui ont été validées et acceptées par le Conseil d'Administration. Chaque candidat est présenté dans le document joint AG_2025_CV_Candidats_CA_SPWLA_France.docx et intitulé : « Présentation des candidats à l'élection du Conseil d'Administration de la SPWLA France pour 2025-2027 ».

Page | 9

Résolution 8 : Election au Conseil d'Administration de Mme. Samira AHMAD

Conformément aux statuts de la SPWLA France (Article 13), le Bureau a reçu régulièrement la candidature de Mme. Samira AHMAD, candidature qui a été validée et acceptée par le Conseil d'Administration. Ce dernier soumet au vote, sur un maximum de 11 représentants, la présente résolution de compter Mme. Samira AHMAD comme membre du prochain Conseil d'Administration de la SPWLA France Chapter sur la période 2025 – 2027.

- A. Vote pour
- B. Vote contre
- C. Droit de vote transféré au Président de l'Association
- D. Sans opinion

Le Conseil d'Administration de la SPWLA France ne donne pas de recommandation sur cette résolution.

Résolution 9 : Election au Conseil d'Administration de Mme. Mathilde BARON

Conformément aux statuts de la SPWLA France (Article 13), le Bureau a reçu régulièrement la candidature de Mme. Mathilde BARON, candidature qui a été validée et acceptée par le Conseil d'Administration. Ce dernier soumet au vote, sur un maximum de 11 représentants, la présente résolution de compter Mme. Mathilde BARON comme membre du prochain Conseil d'Administration de la SPWLA France Chapter sur la période 2025 – 2027.

- A. Vote pour
- B. Vote contre
- C. Droit de vote transféré au Président de l'Association
- D. Sans opinion

Le Conseil d'Administration de la SPWLA France ne donne pas de recommandation sur cette résolution.

Résolution 10 : Election au Conseil d'Administration de Mme. Rose-Marie BELENGUER

Conformément aux statuts de la SPWLA France (Article 13), le Bureau a reçu régulièrement la candidature de Mme. Rose-Marie BELENGUER, candidature qui a été validée et acceptée par le Conseil d'Administration. Ce dernier soumet au vote, sur un maximum de 11 représentants, la présente résolution de compter Mme. Rose-Marie BELENGUER comme membre du prochain Conseil d'Administration de la SPWLA France Chapter sur la période 2025 – 2027.

- A. Vote pour
- B. Vote contre
- C. Droit de vote transféré au Président de l'Association
- D. Sans opinion

Le Conseil d'Administration de la SPWLA France ne donne pas de recommandation sur cette résolution.

Résolution 11: Election au Conseil d'Administration de Mme. Nadege BIZE - FOREST

Conformément aux statuts de la SPWLA France (Article 13), le Bureau a reçu régulièrement la candidature de Mme. Nadege BIZE - FOREST, candidature qui a été validée et acceptée par le Conseil d'Administration. Ce dernier soumet au vote, sur un maximum de 11 représentants, la présente résolution de compter Mme. Nadege BIZE - FOREST comme membre du prochain Conseil d'Administration de la SPWLA France Chapter sur la période 2025 – 2027.

- A. Vote pour
- B. Vote contre
- C. Droit de vote transféré au Président de l'Association
- D. Sans opinion

Le Conseil d'Administration de la SPWLA France ne donne pas de recommandation sur cette résolution.

Résolution 12 : Election au Conseil d'Administration de M. Emmanuel CAROLI

Conformément aux statuts de la SPWLA France (Article 13), le Bureau a reçu régulièrement la candidature de M. Emmanuel CAROLI, candidature qui a été validée et acceptée par le Conseil d'Administration. Ce dernier soumet au vote, sur un maximum de 11 représentants, la présente résolution de compter M. Emmanuel CAROLI comme membre du prochain Conseil d'Administration de la SPWLA France Chapter sur la période 2025 – 2027.

- A. Vote pour
- B. Vote contre
- C. Droit de vote transféré au Président de l'Association
- D. Sans opinion

Le Conseil d'Administration de la SPWLA France ne donne pas de recommandation sur cette résolution.

Résolution 13 : Election au Conseil d'Administration de M. Pierre CHUILON

Conformément aux statuts de la SPWLA France (Article 13), le Bureau a reçu régulièrement la candidature de M. Pierre CHUILON, candidature qui a été validée et acceptée par le Conseil d'Administration. Ce dernier soumet au vote, sur un maximum de 11 représentants, la présente résolution de compter M. Pierre CHUILON comme membre du prochain Conseil d'Administration de la SPWLA France Chapter sur la période 2025 – 2027.

- A. Vote pour
- B. Vote contre
- C. Droit de vote transféré au Président de l'Association
- D. Sans opinion

Le Conseil d'Administration de la SPWLA France ne donne pas de recommandation sur cette résolution.

Résolution 14 : Election au Conseil d'Administration de M. Pascal DEBEC

Conformément aux statuts de la SPWLA France (Article 13), le Bureau a reçu régulièrement la candidature de M. Pascal DEBEC, candidature qui a été validée et acceptée par le Conseil d'Administration. Ce dernier soumet au vote, sur un maximum de 11 représentants, la présente résolution de compter M. Pascal DEBEC comme membre du prochain Conseil d'Administration de la SPWLA France Chapter sur la période 2025 – 2027.

- A. Vote pour
- B. Vote contre
- C. Droit de vote transféré au Président de l'Association
- D. Sans opinion

Le Conseil d'Administration de la SPWLA France ne donne pas de recommandation sur cette résolution.

Résolution 15 : Election au Conseil d'Administration de M. Jean-Etienne JACOLIN

Conformément aux statuts de la SPWLA France (Article 13), le Bureau a reçu régulièrement la candidature de M. Jean-Etienne JACOLIN, candidature qui a été validée et acceptée par le Conseil d'Administration. Ce dernier soumet au vote, sur un maximum de 11 représentants, la présente résolution de compter M. Jean-Etienne JACOLIN comme membre du prochain Conseil d'Administration de la SPWLA France Chapter sur la période 2025 – 2027.

- A. Vote pour
- B. Vote contre
- C. Droit de vote transféré au Président de l'Association
- D. Sans opinion

Le Conseil d'Administration de la SPWLA France ne donne pas de recommandation sur cette résolution.

Résolution 16 : Election au Conseil d'Administration de M. Jérôme LAVAL

Conformément aux statuts de la SPWLA France (Article 13), le Bureau a reçu régulièrement la candidature de M. Jérôme LAVAL, candidature qui a été validée et acceptée par le Conseil d'Administration. Ce dernier soumet au vote, sur un maximum de 11 représentants, la présente résolution de compter M. Jérôme LAVAL comme membre du prochain Conseil d'Administration de la SPWLA France Chapter sur la période 2025 – 2027.

- A. Vote pour
- B. Vote contre
- C. Droit de vote transféré au Président de l'Association
- D. Sans opinion

Le Conseil d'Administration de la SPWLA France ne donne pas de recommandation sur cette résolution.

Résolution 17 : Election au Conseil d'Administration de M. Olivier MARCHE

Conformément aux statuts de la SPWLA France (Article 13), le Bureau a reçu régulièrement la candidature de M. Olivier MARCHE, candidature qui a été validée et acceptée par le Conseil d'Administration. Ce dernier soumet au vote, sur un maximum de 11 représentants, la présente résolution de compter M. Olivier MARCHE comme membre du prochain Conseil d'Administration de la SPWLA France Chapter sur la période 2025 – 2027.

- A. Vote pour
- B. Vote contre
- C. Droit de vote transféré au Président de l'Association
- D. Sans opinion

Le Conseil d'Administration de la SPWLA France ne donne pas de recommandation sur cette résolution.

Résolution 18 : Election au Conseil d'Administration de M. Yahaya MOHAMMED

Conformément aux statuts de la SPWLA France (Article 13), le Bureau a reçu régulièrement la candidature de M. Yahaya MOHAMMED, candidature qui a été validée et acceptée par le Conseil d'Administration. Ce dernier soumet au vote, sur un maximum de 11 représentants, la présente résolution de compter M. Yahaya MOHAMMED comme membre du prochain Conseil d'Administration de la SPWLA France Chapter sur la période 2025 – 2027.

- A. Vote pour
- B. Vote contre
- C. Droit de vote transféré au Président de l'Association
- D. Sans opinion

Le Conseil d'Administration de la SPWLA France ne donne pas de recommandation sur cette résolution.

Résolution 19 : Election au Conseil d'Administration de Mme Rubi RODRIGUEZ

Conformément aux statuts de la SPWLA France (Article 13), le Bureau a reçu régulièrement la candidature de Mme Rubi RODRIGUEZ, candidature qui a été validée et acceptée par le Conseil d'Administration. Ce dernier soumet au vote, sur un maximum de 11 représentants, la présente résolution de compter Mme Rubi RODRIGUEZ comme membre du prochain Conseil d'Administration de la SPWLA France Chapter sur la période 2025 – 2027.

- A. Vote pour
- B. Vote contre
- C. Droit de vote transféré au Président de l'Association
- D. Sans opinion

Le Conseil d'Administration de la SPWLA France ne donne pas de recommandation sur cette résolution.

Résolution 20 : Election au Conseil d'Administration de M. Mohammad TAGHI SALEHI

Conformément aux statuts de la SPWLA France (Article 13), le Bureau a reçu régulièrement la candidature de M. Mohammad TAGHI SALEHI, candidature qui a été validée et acceptée par le Conseil d'Administration. Ce dernier soumet au vote, sur un maximum de 11 représentants, la présente résolution de compter M. Mohammad TAGHI SALEHI comme membre du prochain Conseil d'Administration de la SPWLA France Chapter sur la période 2025 – 2027.

- A. Vote pour
- B. Vote contre
- C. Droit de vote transféré au Président de l'Association
- D. Sans opinion

Le Conseil d'Administration de la SPWLA France ne donne pas de recommandation sur cette résolution.

Fin des 20 résolutions soumises au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire des membres de la SPWLA France Chapter.